Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

Avis est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de novembre 2024 :

Vente à Habitation Laprairie d'un volume superficiaire constitué des lots projetés 6 645 876, 6 645 877 et 6 645 878 du cadastre du Québec, situé au 1295, rue Laprairie, à l'angle de la rue Augustin-Cantin, dont la construction aura une superficie approximative de plancher totale de 4 346 m², dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour 624 000 $.

Échange par lequel la Ville cède à Les Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. les lots 6 023 895, 6 040 572, 6 040 573 et 6 040 571 du cadastre du Québec et acquiert les lots 2 375 669, 6 023 897, 6 023 892 et 6 040 570 du cadastre de Québec, tous situés dans le secteur de la rue Lachapelle, du boulevard Laurentien et de la rue Vanier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, avec une soulte de 94 889 $ en faveur de la Ville.

Vente à Mariantonia Sciascia et Nicola Rivizzigno d'un terrain constitué du lot 6 576 626 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la 5e Avenue, entre le boulevard Gouin Est et le boulevard Perras, d'une superficie de 35,5 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 2 890 $.

Fait à Montréal, le 17 décembre 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat